

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Au moment où j'ai pris connaissance du rapport dont il vient d'être donné lecture, mon sentiment prédominant a été que, loin de constituer une analyse objective et impartiale du projet de Budget Rectificatif 2015, il dresse un véritable réquisitoire qui fait fi des réalités et accumule les procès d'intention à l'encontre du Gouvernement Princier.

Dans un autre régime, on aurait appelé autrement ce document. Dans le nôtre, nul besoin de le rappeler, les Conseillers de Gouvernement et le Ministre d'Etat, quel qu'il soit, sont nommés par le Prince Souverain et responsables devant Lui seul et non devant votre Assemblée.

Au fond, quelle est la réalité des choses derrière ces inscriptions budgétaires rectificatives ?

Une économie en bonne santé dans un contexte international pourtant toujours aussi tourmenté. Un excédent budgétaire désormais bien ancré depuis 2012 et qui fait figure d'exception en Europe. Une politique d'investissements et de grands travaux toujours aussi dynamique et tournée vers l'avenir et enfin une politique sociale généreuse au bénéfice du plus grand nombre.

Voilà ce que traduit ce budget.

Dès lors, je ne peux pas laisser dire, comme vous le faites à plusieurs reprises Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement risque de perdre la maîtrise des finances publiques ou encore qu'il ne fait rien pour attirer des entreprises innovantes. Il m'importe dès à présent de m'inscrire en faux contre de tels propos car à quoi sert de jouer les Cassandre lorsque l'on est détenteur de la parole publique, alors que la situation ne le justifie pas ? Les Monégasques, les résidents où ceux qui voudraient venir s'installer en Principauté nous écoutent, le dialogue entre les Institutions que nous représentons doit donc être à la hauteur de leurs attentes et se fonder sur une certaine objectivité.

De même, le rapport pointe les retards de certains travaux. Mais dites-moi quel pays au monde ne connaît pas ce type de désagrément ? Pourquoi ne pas citer par souci d'honnêteté intellectuelle les chantiers qui avancent dans les temps ou qui ont abouti à l'entière satisfaction de ceux qui profitent aujourd'hui d'équipements publics à la fois modernes et fonctionnels ? Vous savez comme moi, Monsieur le rapporteur, que les exemples ne manquent pas pour illustrer mon propos.

Ce que je veux vous dire c'est que, pour être juste, il faut également parler des « trains qui arrivent à l'heure » car en vous écoutant on pourrait avoir l'impression que rien ne va à

Monaco, que la Principauté souffrirait même d'immobilisme, qu'elle ne serait au mieux qu'une terre d'accueil pour de riches résidents oisifs. Ces idées développées dans votre rapport, Monsieur le rapporteur, sont proches des clichés que nous n'avons vous et nous de cesse de dénoncer et de combattre depuis plusieurs années car totalement fausses et ne reflètent en aucune manière les multiples facettes du Monaco d'aujourd'hui, du Monaco moderne dans lequel nous avons la chance de vivre. Je vous demande simplement d'ouvrir les yeux ou sinon d'écouter ceux qui les écarquillent lorsqu'ils découvrent pour la première fois notre pays et ses particularités. Vous vous rendrez alors compte que la Principauté est certainement l'un des pays au monde qui bouge et évolue le plus vite sur les plans économique et social, tout en maintenant sa stabilité politique qui fait sa force et son histoire. Créations d'entreprises, créations d'emplois, accueil de nouveaux résidents, de nouveaux événements alors que l'on en compte déjà parmi les plus prestigieux au monde..., que pourrais-je citer encore pour tenter de vous convaincre ?

J'accepte la critique lorsqu'elle est juste et constructive, mais je ne peux que regretter une attitude qui consisterait à systématiquement « noircir le tableau », tableau qui est pourtant magnifique lorsque l'on prend le temps de le regarder avec un peu de recul et de relativité par rapport au monde qui nous entoure. Il ne faut pas faire croire que tout va mal ou que tout va aller mal alors que ce que nous pouvons espérer pour les générations futures est que la prospérité actuelle se perpétue, c'est en tout cas dans cette voie que le Gouvernement travaille chaque jour, et croyez-moi, avec une vision bien plus optimiste que la vôtre.

Cette attitude négative, vraiment négative, Monsieur le rapporteur, nous la retrouvons aussi lorsque vous évoquez les relations entre le Conseil National et le Gouvernement, s'agissant plus précisément de la volonté de ce dernier de ne pas respecter ses prérogatives ni les pouvoirs de l'Assemblée, du manque d'informations échangées avec elle, ou encore de sa volonté de ne pas respecter les engagements qu'il a pris devant vous. Toutes ces suppositions sont largement exagérées et injustifiées.

Je reviendrai bien entendu sur les exemples que vous avez cités pour illustrer ces propos, ces procès d'intention afin de démontrer l'absence totale de fondement sérieux. Mais avant d'évoquer ces exemples, je voudrais dire mon étonnement et soulever la contradiction qu'il y a à rappeler sans cesse que le Gouvernement ne communiquerait pas assez avec le Conseil National, alors que le calendrier de nos rencontres n'a peut-être jamais été aussi bien rempli, et que le Gouvernement, vous le savez, ne refuse jamais une proposition de réunion formulée par le Conseil National.

Je voudrais terminer mon propos liminaire en rappelant l'essentiel, à savoir que notre stabilité politique constitue un élément fondamental de notre attractivité et que chacun de nous doit mesurer sa responsabilité à cet égard, que ce soit par son mandat ou par ses fonctions.

La qualité des membres de cette Assemblée doit permettre, j'en suis certain, de continuer notre travail dans un climat serein, propice à des échanges constructifs pour toujours mieux servir l'intérêt général de la Principauté.

Avant de commencer nos échanges de ce soir et l'examen de ce Budget Rectificatif, je souhaiterais vous apporter une précision sur l'inscription de 55,5 M€ mentionnée en tout début de rapport que nous souhaitons désormais consacrer à l'implantation d'une nouvelle école et de bureaux dans le socle de l'immeuble « Le Stella » à la Condamine.

Vous évoquez plus généralement à cet égard, Monsieur le rapporteur, en le regrettant d'ailleurs, que certaines inscriptions rectificatives ne respecteraient pas l'esprit de la loi de budget en ce qu'elles seraient de montants trop importants et ne présenteraient pas, je vous cite : de « nécessités impérieuses ». En vous appuyant sur mon courrier du 8 septembre 2015 relatif à ce projet de nouvelle école, vous regrettez de ne pas disposer de suffisamment d'informations à ce propos.

Je ne peux que m'en étonner. En effet, dois-je vous rappeler les échanges intervenus lors de notre Commission Plénière d'Etudes du 16 juillet dernier consacrée à l'opération « Ida » ? J'indiquais à cette occasion, et le procès-verbal de la réunion peut en attester, que cette somme de 55,5 M€ déjà inscrite pour les rachats de biens immobiliers au Fonds de Réserve Constitutionnel pourrait être utilisée pour l'achat de surfaces dédiées à une école et, je l'ajoute ce soir mais j'aurai l'occasion d'y revenir, pourquoi pas à la réservation de logements domaniaux dans cette opération.

Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle inscription à proprement parler, mais d'une proposition de transformer les rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel en un investissement public qui profiterait aux parents et enfants de tout un quartier du cœur de la Principauté, ainsi qu'aux Monégasques qui viendraient y habiter, conformément à une pratique constante approuvée d'ailleurs par le Conseil National.

Alors oui, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement assume cette inscription dont l'utilité je crois pourra difficilement être contestée et qui constitue à son sens une « impérieuse nécessité » j'ajouterai qu'une école est une « impérieuse nécessité » en elle-même.

Suite à cette précision, je souhaiterais à présent apporter des réponses à toute une série de questions de natures diverses qui jalonnent le rapport de la Commission dans sa première partie concernant les recettes.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez donnés et qui sont parfaitement exacts.

Pour commencer dans l'ordre chronologique du rapport, j'évoquerai en premier lieu la question de la diversification des activités économiques qui sont sources de recettes fiscales.

Comme évoqué dans le cadre de mon propos liminaire, il serait caricatural de croire que l'économie de la Principauté ne reposerait que sur les revenus de l'immobilier et le dynamisme de ces dernières années le démontre d'ailleurs.

Je rappellerai simplement que la politique d'attractivité mise en œuvre par le Gouvernement a permis en cette période de crise économique internationale de porter les recettes à un niveau record.

J'ai la faiblesse de croire que notre politique et nos actions ne sont pas étrangères au fait que nous relevons un nombre sans précédent de demandes de créations d'entreprises et un rythme de création d'emplois que nombre de pays nous envieraient.

A ce titre, je ferai simplement remarquer que sur l'an dernier nous avons enregistré un solde net de 574 créations d'entreprises et que pour cette année nous en sommes déjà à 508 à mi-septembre. C'est dire si notre économie continue à connaître une réelle croissance, qui plus est dans des domaines très diversifiés comme par exemple le conseil pour les affaires et les autres conseils pour la gestion, les activités spécialisées de *design* ou encore les *family-offices*.

Ce dynamisme se retrouve par ailleurs au niveau des créations d'emplois puisque l'année dernière nous avons constaté une croissance de 3,75 % des emplois ! Quel pays européen peut en dire autant ? Et que nous avons à mi 2015 déjà enregistré une nouvelle augmentation de 3,22 %. Il est intéressant là aussi de noter la diversité des emplois créés qui démontre bien que notre économie n'est pas uniquement liée à l'immobilier puisque de très nombreux emplois le sont dans des activités intellectuelles par ailleurs à forte valeur ajoutée et peu consommatrices de surfaces telles que les auxiliaires de services financiers, les assurances, ou encore des activités scientifiques, techniques ou liées aux télécommunications.

Dès lors, sauf à penser que ces résultats « tombent du ciel », vous comprendrez que lorsque vous affirmez, Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement ne devrait « plus tarder davantage à développer une politique volontariste et prospective afin d'attirer de nouvelles activités innovantes nécessitant peu de mètres carrés » je vous cite, les bras m'en tombent car cette stratégie qui porte déjà ses fruits, c'est précisément celle qui est mise en œuvre, et ce depuis longtemps, pour assurer la pérennité du modèle monégasque.

Vous savez d'ailleurs le Gouvernement très ouvert en la matière car tout ce qui peut contribuer à offrir une vision prospective pertinente est bienvenu, j'en veux pour preuve la création récente de l'Observatoire du commerce qui commence déjà à dégager des orientations

intéressantes pour l'avenir, ou encore l'Observatoire de l'industrie qui se réunira pour la première fois le 8 octobre prochain, c'est-à-dire dans tout juste une semaine.

J'en viens maintenant au sujet suivant concernant les recettes de T.V.A. issues de la vente des appartements de la partie privée de la Tour Odéon.

Tout d'abord, permettez-moi de rectifier les informations que vous avez données à propos des ventes. Ce n'est pas une seule vente qui a été enregistrée mais il y en a bien 7 supplémentaires depuis le 1^{er} juillet. Au total, c'est donc 32 appartements sur les 73 figurant initialement dans le permis qui sont concernés par des ventes ou des promesses de ventes. Ces dernières seront transformées irrévocablement en ventes dès la terminaison des travaux, c'est-à-dire avant la fin 2015.

Par ailleurs, le Gouvernement ne dispose à ce jour d'aucun élément pouvant accréditer la thèse selon laquelle le promoteur aurait renoncé à vendre, alors que lui-même nous confirme que c'est bien son intention au fur et à mesure des réceptions des appartements privés, en indiquant qu'entre-temps certains d'entre eux pourraient être ponctuellement et temporairement loués.

Avant d'aborder la situation de plusieurs sociétés, il m'importe de répondre au dernier point qui figure au titre des recettes, à savoir la gestion du parc immobilier domanial.

Vous parlez, Monsieur le rapporteur, d'une nécessaire rigueur et d'une recherche de rentabilité dans la gestion de ce parc.

Je constate pour ma part que s'agissant d'une plus grande rigueur, aucune remarque ne figure ni dans le rapport du Contrôleur Général des Dépenses, ni dans celui de la Commission Supérieure des Comptes, ce qui démontre que les règles de la gestion publique qui s'imposent évidemment à nous sont respectées. Ceci n'exclut pas qu'effectivement il puisse y avoir des retards j'en conviens volontiers et que certaines situations puissent prêter à la critique.

Je reconnais à ce propos que la gestion du cas du local des Abeilles peut être relevée. Je rappellerai que l'option a été désormais clairement arrêtée de le destiner à une activité commerciale pour redonner de la vigueur à ce quartier et je peux vous assurer que l'appel à candidatures va paraître au Journal de Monaco dans les toutes prochaines éditions.

La situation est légèrement différente pour la ZAC Saint-Antoine. Nous avons à subir ici les contraintes des autorisations à obtenir en France, mais je peux vous rassurer, les démarches sont en cours pour les deux locaux encore actuellement vides et la salle de fitness qui occupe le plus grand espace ouvrira ses portes dans deux jours, son exploitant acquittant le loyer depuis la signature de son bail.

Vous savez par ailleurs que nous sommes en train de nous doter d'un logiciel beaucoup plus moderne et efficace qui va nous permettre de mieux gérer encore notre parc immobilier et commercial. Le processus de son installation a pris hélas quelques mois de retard, nous en convenons, mais il s'agit d'une opération très complexe puisqu'il convient d'intégrer des dispositifs très particuliers, comme le C.H.C. par exemple qui constitue une spécificité inconnue ailleurs.

Vous parlez en outre de mesures destinées à faciliter la mobilité au sein du parc, je ne suis pas certain qu'elles aboutiront forcément à des recettes supplémentaires pour l'Etat, mais nous devons avancer dans ce domaine car c'est réellement une piste importante pour une meilleure adaptation aux besoins. J'avais souhaité, Monsieur le Président, l'année dernière ouvrir une discussion au sein de la Commission du Logement. Je le propose à nouveau cette année et suis prêt à participer personnellement à une réunion que nous pourrions organiser au tout début de l'année prochaine si vous en étiez d'accord. Le fonds de mobilité peut donc se concrétiser je voulais vous le dire.

Vous évoquez enfin les logements disponibles dans le secteur domanial ou le secteur protégé. Il est incontestable que des progrès ont été réalisés au niveau des délais de rénovation et de remise en location, j'en veux pour preuve le fait que nous ayons pu attribuer 100 appartements lors de la Commission d'attribution du 19 février 2015. Depuis le début de cette année, 10 appartements relevant du secteur ancien ont été attribués après appels à candidatures publiés au Journal de Monaco. Si nombre d'entre eux demeurent encore vacants, c'est en grande partie parce que leur acquisition, la plupart du temps par préemption, s'est faite assez récemment. Ils nécessitent des travaux importants de réhabilitation que nous programmons.

Je souhaite à présent évoquer un autre sujet que vous avez soulevé, Monsieur le rapporteur, à savoir la situation de Monaco Telecom. Sujet important en effet pour les recettes de l'Etat, mais aussi et surtout pour le bien-être des résidents, des salariés de cette société et pour l'image de la Principauté à l'international.

Votre constat est là aussi très sévère et je me permets de douter qu'il soit unanimement partagé. J'en veux pour preuve les derniers échanges que nous avons eus pas plus tard que la semaine dernière, le 23 septembre très exactement, dans le cadre de la Commission des Concessions de Services Publics. J'ai d'ailleurs tenu à y participer personnellement car il m'avait semblé qu'il existait à ce propos un certain nombre d'incompréhensions depuis la dernière réunion du mois de juillet.

Je pense contrairement à vous, Monsieur le rapporteur, que l'entrée du nouvel actionnaire a déjà porté ses fruits et que nombre de réalisations qu'il a impulsées ou soutenues

sont à présent disponibles. Je ne vais naturellement pas toutes les citer ~~ce soir~~ mais je pense notamment aux plus récentes que sont le Datacenter de nouvelle génération, l'offre internet ultra haut débit, la 4G++ pour l'internet mobile ou encore les 80 chaînes TV gratuites pour tous – même si je sais qu'il n'est pas forcément évident de les capter ou de les brancher sur télévision, l'offre est quand même là – sachant que de nouveaux projets sont toujours en cours et seront lancés d'ici la fin de l'année comme une box TV de dernière génération 4K intégrant de nouveaux services.

Par contre, et nous nous sommes rejoints unanimement sur ce point avec les membres de la commission, la communication de l'entreprise est largement perfectible et nous avons attiré ensemble l'attention de Monaco Telecom sur ce sujet.

S'agissant du plan de développement sur lequel vous êtes revenu plus loin dans le rapport, la situation s'explique par le fait que, ainsi que vous le savez Monsieur BURINI, ce n'est pas le Gouvernement qui vendait ses actions et qui donc avait à sélectionner parmi plusieurs candidats éventuels, mais bien l'actionnaire de l'époque, à savoir Cable and Wireless, qui cédait les siennes. Dès lors, il nous appartenait de vérifier les qualités et la solidité du repreneur, ses aptitudes, et c'est ce que nous avons fait. Vous savez par ailleurs que le Gouvernement avait bloqué le rachat par un précédent candidat acquéreur, faute de présenter aux yeux du Gouvernement les garanties suffisantes. Le rôle du Gouvernement a été de contrôler les garanties apportées par le repreneur. Le plan industriel établi avec notre concessionnaire continuant naturellement à s'appliquer, c'est pour anticiper sur son échéance au 31 mars 2016 que nous avons commencé à travailler pour l'actualiser et le réviser une fois passée cette échéance. Nous avançons sur ce sujet à propos duquel nous avons déjà échangé avec la Commission des Concessions et nous continuerons bien sûr à le faire.

Enfin, pour ce qui concerne le pacte d'actionnaires, je ne peux que regretter, Monsieur le rapporteur, que vous reveniez sur ce sujet puisqu'il a été traité et je croyais même réglé lors de la dernière réunion de la Commission des Concessions de Services Publics. Les Elus qui étaient présents disposent de toutes les informations nécessaires, lesquelles sont par ailleurs retranscrites dans le document qui leur a été remis en séance.

Vous le voyez, pour Monaco Telecom comme pour les autres concessions de service public d'ailleurs, le Gouvernement s'attache à fournir aux membres de la commission toutes les informations possibles.

Comme nous en avons convenu il y a pratiquement un an jour pour jour au moment de l'ouverture de l'examen du Budget Rectificatif 2014, le Gouvernement vous confirme qu'il est prêt à tenir aussi souvent que cela sera nécessaire des réunions de cette commission, en vous

assurant de la communication en temps utile des documents préparatoires, pour autant que ces derniers soient de son ressort.

Vous avez souhaité ensuite évoquer, toujours au chapitre des recettes, la situation de la compagnie Héli-Air Monaco.

Permettez-moi en premier lieu de rappeler que la démarche entreprise par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre global de sa politique d'attractivité, au titre plus particulier de la promotion de l'activité aérienne et aéroportuaire. Cet engagement passe par une modernisation des méthodes de gestion de l'héliport, une multiplication et une diversification des prestations offertes aux passagers, ainsi que par un développement des synergies avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur.

La mutation du secteur aérien monégasque passe également par un projet ambitieux de développement et de sécurisation des infrastructures de l'héliport dont les premiers travaux débutent ces jours-ci avec la rénovation de quatre premiers plots du tarmac.

L'ensemble des acteurs du transport aérien monégasque devant être impliqué dans cette politique de modernisation, il est apparu nécessaire de reconsidérer les conditions d'exploitation de la ligne régulière Monaco-Nice, telles que rédigées en 1996, car elles ne correspondaient plus ni à la réalité économique d'aujourd'hui, ni à la dynamique recherchée.

C'est pourquoi une consultation a été lancée le 13 mars 2015 auprès des sociétés de transport aérien monégasques pour désigner l'opérateur qui exploitera la ligne régulière à compter du 1^{er} janvier 2016.

Deux compagnies aériennes, Héli-Air Monaco et Monacair, ont répondu à cette consultation.

Les critères objectifs d'analyse des offres ont été ceux exposés dans la consultation, à savoir l'analyse des comptes d'exploitation prévisionnels, des plans d'investissement et d'amortissement, des moyens d'exploitation mis en œuvre, de la qualité de la flotte d'appareils prévue, du programme prévisionnel des vols, de la qualification des personnels navigants techniques, des modalités d'exploitation et d'entretien de la flotte et enfin de la qualité de l'offre de service et de ses perspectives de développement.

Après une analyse approfondie des deux dossiers de candidature effectuée par une commission regroupant l'ensemble des Services de l'Etat concernés, le Gouvernement a retenu l'offre de service de la compagnie Monacair, en particulier pour le niveau de qualité proposé et avec notamment l'exploitation dès les premiers mois d'une flotte d'appareils neufs, moins bruyants pour les résidents du quartier, et le développement de services « Premium ». Quant à

Héli-Air Monaco, son plan de renouvellement de la flotte était plus tardif, puisque les hélicoptères neufs n'arrivent qu'entre 2017 et 2019.

Je tiens en outre à préciser que le Gouvernement a naturellement prévu dans l'appel d'offres des modalités protectrices pour le personnel dédié à la ligne qui devra être transféré au sein du nouvel opérateur de la ligne régulière sur simple demande d'Héli-Air Monaco. Il revient par conséquent à cette entreprise de préciser à Monacair le nombre et la qualité des personnels qui sont aujourd'hui affectés à la ligne régulière afin que la nouvelle compagnie attributaire de la ligne puisse les embaucher. L'intérêt des personnels est bien que les dispositions réglementaires pour leur transfert soient respectées.

Comme vous le savez, Monsieur le rapporteur, l'attribution de la ligne régulière entre Monaco et Nice ne constitue pas en elle-même une concession de service public puisque dans une concession, l'Etat met à disposition un bien et le fait exploiter par un concessionnaire. Le Gouvernement est conscient qu'il s'agit d'un dossier sensible et a eu l'occasion d'entendre vos arguments, Monsieur le Président, et ceux de plusieurs autres élus lors de nos séances privées.

Nous ne souhaitons pas que cette affaire débouche sur un conflit ouvert, qui n'est dans l'intérêt de personne, c'est pourquoi et ainsi que je m'y étais engagé auprès de vous Monsieur le Président, nous avons reçu avec les Conseillers de Gouvernement concernés les responsables de Monacair qui se disent prêts à discuter.

Par ailleurs, le Gouvernement a accepté la proposition de médiation présentée par le Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation qui a été saisi par la S.A.M. Héli-Air Monaco.

J'ai répondu dans ce sens aujourd'hui à Mme Anne EASTWOOD qui m'a écrit il y a quelques jours et nous sommes à sa disposition.

Vous vous interrogez aussi, Monsieur le rapporteur, sur le fait qu'une « nouvelle taxe » aurait été introduite sans projet de loi, c'est-à-dire sans vote préalable du Conseil National, ce qui laisserait à penser que le Gouvernement aurait outrepassé ses prérogatives constitutionnelles. Il n'en est naturellement rien bien entendu. Cette question a été soulevée lors de notre réunion du 21 septembre dernier et il avait été répondu précisément à cette occasion qu'elle avait déjà été tranchée en 2002 par le Tribunal Suprême.

J'ai d'ailleurs transmis cette décision du Tribunal Suprême dès le 24 septembre 2015 à Monsieur le Président du Conseil National.

Je pensais donc, Monsieur le rapporteur, que le débat était clos. Je constate qu'il n'en est rien et que vous souhaitez le relancer en parlant à dessein de « taxe », alors que l'Arrêté Ministériel mentionne des « redevances perçues sur l'héliport de Monaco ».

Alors, puisqu'il semblerait que cette question suscite encore des interrogations, et sans y voir là nécessairement de la malveillance de votre part, Monsieur le rapporteur, je voudrais mettre les choses au point.

Il faut rappeler que la décision du Tribunal Suprême, est intervenue en 2002, fait suite à un recours d'Héli Air Monaco à l'encontre de l'Ordonnance Souveraine n° 7.101 du 5 mai 1981 qui avait introduit des redevances d'atterrissage dont le fondement était contesté. Cette société a été déboutée, le Tribunal Suprême considérant notamment que les droits fixes introduits par cet acte réglementaire n'ont pas le caractère d'une contribution indirecte relevant de la compétence du Conseil National et donc d'une loi, mais constituent une redevance, comme celle évidemment introduite à la fin 2014, en contrepartie des services rendus par l'héliport de Monaco, alors même que leur produit est reversé au Budget de l'Etat en tant que ressources publiques.

Il est donc injuste de faire le procès au Gouvernement d'avoir voulu violer les prérogatives du Conseil National sauf à critiquer la décision du Tribunal Suprême. Donc le Gouvernement a respecté les prérogatives du Conseil National, dans cette affaire comme dans les autres.

J'en viens à présent au projet d'urbanisation en mer dont nous connaissons tous la grande importance pour l'avenir de la Principauté et à propos duquel vous critiquez la méthode, Monsieur le rapporteur, en présupposant que le Gouvernement n'aurait pas respecté l'article 62 de la Constitution relatif à l'ordre du jour du Conseil National.

Ici encore, je pense au contraire que le Gouvernement est resté dans ses prérogatives.

Vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu puisque le Conseil National, dans son communiqué du 29 juillet dernier, c'est-à-dire à la veille de la signature du contrat, mentionnait, je le cite : « Le Ministre d'Etat, conformément à ses prérogatives, s'apprête à le signer, seul. ».

Si il y a eu un manque d'information, ou une information insuffisante à destination des élus, il nous appartient – ce que je peux admettre – dans les mois qui viennent d'y remédier. Sachez que c'est en tout cas l'état d'esprit du Gouvernement, d'autant plus que je vous confirme ce que je vous ai dit Monsieur le Président : le contrat qui a été conclu ne ferme pas la porte à certaines évolutions futures.

Permettez-moi également d'insister sur le fait qu'aucune disposition du contrat ne fixe l'ordre du jour de l'Assemblée dans la mesure où la date du 30 juin 2016 n'est qu'une date d'échéance du contrat signé, ce n'est pas une date couperet, j'y ai veillé personnellement.

Le Conseil National pourra donc prendre le temps qu'il souhaitera, qu'il décidera, pour examiner ce texte.

Le Candidat et le Gouvernement ont pu légitimement encadrer dans le temps leurs engagements réciproques, tels que la mobilisation des fonds propres nécessaires à l'opération, ce qui a justifié qu'au-delà d'une période d'une année, chacune des parties puisse reprendre sa liberté et puisse exercer une option de sortie. En somme, de même que le Gouvernement Princier a exercé sa compétence exécutive, le Conseil National est pleinement libre d'exercer les compétences que la Constitution lui reconnaît.

Nous pourrions donc poursuivre sur la base de ce contrat si une loi est votée, y compris sur un projet amendé car il s'agit là de la richesse des échanges entre nos Institutions. Si le vote n'intervient pas, l'accord ne tombera que si l'une des parties en fait la demande. Evidemment, il ne pourra pas être mis en œuvre s'il n'y a pas de vote, mais il n'y a pas, je le répète, de date couperet et donc le temps est préservé pour l'examen par le Conseil National. Par conséquent, le Conseil National n'est pas, Monsieur le rapporteur, comme vous le soulignez, réduit à une simple clause suspensive. Il est au contraire, et c'est d'ailleurs ainsi que le veulent nos Institutions, celui qui décidera en définitive du sort de ce projet. Il lui appartiendra en effet, le moment venu, c'est-à-dire lorsqu'il l'aura décidé, puisque c'est lui qui fixe librement l'ordre du jour de l'examen des lois, de se déterminer en toute connaissance de cause et d'assumer ses responsabilités, ce que je ne doute pas qu'il fera.

Autre sujet d'importance là encore qui fait l'objet de critiques excessives, Monsieur le rapporteur, les négociations que nous venons d'entamer avec l'Union Européenne en vue d'un éventuel accord d'association.

Je relève que vous considérez, Monsieur le rapporteur, qu'on ne vous tient pas assez informé à ce sujet. D'une manière générale, vous le savez, je considère que tout est perfectible. Toutefois, je m'étonne de ces critiques pour ce qui concerne ces négociations puisque, au-delà des réunions que vous avez vous-même évoquées et qui ont été je pense complètes, précises, actualisées, le négociateur désigné par le Prince Souverain, Monsieur Gilles TONELLI, a systématiquement tenu informé Monsieur le Président du Conseil National à l'issue de chaque rencontre avec les autorités européennes...

M. le Président.- ... Sauf la dernière fois ! Les 22 et 23 septembre dernier.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez qu'il est parti à New York...

M. le Président.- Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous en prie.

Je vous ai adressé moi-même, Monsieur le Président, le 22 septembre dernier, soit trois jours avant la remise de votre rapport, Monsieur le rapporteur, l'étude de l'IMSEE à laquelle vous faites allusion sur nos relations commerciales avec les pays membres de l'Union Européenne. Je précise que cette étude a été conduite selon les orientations du Président de son Comité Scientifique, le Professeur Pierre-André CHIAPPORI, par le Directeur de l'IMSEE qui a engagé un certain nombre de démarches permettant d'évaluer la répartition du chiffre d'affaires des entreprises de Monaco selon leurs différentes zones de destination, à savoir Monaco, la France, l'Union Européenne ou le reste du monde.

L'étude ainsi communiquée pour l'information des Elus a bien entendu reçu préalablement la validation du Professeur CHIAPPORI, lequel a tenu à préciser qu'elle est incontestable au plan de la méthodologie scientifique en fonction des données disponibles. Elle comporte en tant que telle de nombreux enseignements.

Toutefois, le Professeur CHIAPPORI observe qu'elle comporte aussi certaines limites car ce qui nous intéresse avant tout c'est que Monaco conserve voire renforce son attractivité avec cet éventuel accord. Or, on ne peut évaluer le potentiel supplémentaire d'exportation de nos entreprises en cas d'accord avec l'Union Européenne et le Professeur CHIAPPORI considère que lesdites données sont en l'état, impossibles à évaluer scientifiquement.

Cela étant, les questions que cette étude soulève, relatives notamment au ressenti des professionnels, secteur par secteur et par taille d'entreprise, méritent effectivement d'être approfondies au plan qualitatif et c'est ce que le Gouvernement va s'attacher à faire en profitant des réunions sur la libre circulation des marchandises organisées par la Commission européenne sur les divers secteurs susceptibles d'être concernés par l'accord.

Lors de la première séance qui s'est déroulée à Bruxelles les 22 et 23 septembre, Monsieur le Président, trois chefs d'entreprises de la Principauté concernés par les thématiques à l'ordre du jour ont ainsi participé à l'invitation du Gouvernement. Une autre session devrait par la suite se dérouler avant la fin de l'année qui sera consacrée à une vingtaine d'autres secteurs économiques significatifs pour Monaco. Le Gouvernement associera là-aussi des professionnels concernés.

A l'issue de ces réunions, il sera alors possible de tirer des enseignements de façon beaucoup plus qualitative. Nous pourrons, si nécessaire, l'enrichir par une étude complémentaire.

Dans le même temps, Monsieur Franck BIANCHERI va poursuivre sa mission de contact avec les professionnels et les représentants des entreprises de la Principauté, étant précisé que

pour l'heure, la contribution des professions réglementées que nous avons sollicitées ne nous a pas encore été communiquée.

Bien entendu, le Gouvernement se tient prêt, comme il vous l'a d'ailleurs proposé, à venir vous présenter plus en détail l'étude réalisée par l'IMSEE et notre négociateur M. TONELLI continuera à vous tenir régulièrement informé des réunions qu'il tient avec la Commission Européenne. Nous pourrions, comme je vous l'ai écrit, organiser une nouvelle Commission Plénière d'Etudes après la première phase d'échanges sur le volet institutionnel qui se tiendra fin octobre 2015.

Je comprends, Monsieur le rapporteur, votre attente sur ce sujet car nous savons qu'il peut générer des inquiétudes. Mais comme vous le savez, les discussions qui viennent de débiter s'inscrivent dans un calendrier espacé qui est fixé par l'Union Européenne. Nous ne pouvons par conséquent pas vous donner de nouvelles informations quotidiennement s'il n'y en a pas. Ce sont des discussions de longue haleine qui vont certainement prendre des mois, voire des années. Nous devons en prendre notre parti, l'important étant de rester déterminés pour défendre nos positions et nos spécificités.

Pour en terminer sur les sujets qui appellent des critiques méthodologiques mais sur lesquels je crois que nous nous rejoignons sur le fond, je voudrais dire un mot sur le problème de la circulation.

Suite à votre déclaration publique concernant la nécessité d'organiser des états généraux de la circulation, Monsieur le Président, j'ai dû rappeler un certain nombre de principes car la formule que vous proposiez, c'est-à-dire une réunion avec une participation du Conseil National, du Gouvernement, des Services de l'Etat, des responsables des Communes limitrophes et des autorités françaises relève du domaine des relations internationales et plus particulièrement des relations franco-monégasques qui sont de la compétence de l'exécutif, mais également de la gestion des affaires intérieures de l'Etat.

La Commission Locale Transfrontalière émanant de la Commission de Coopération franco-monégasque instituée par le traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la Principauté de Monaco et la République française, signée à Paris le 24 octobre 2002, est en effet compétente en la matière. A l'occasion des réunions de cette commission et encore lors de celle qui s'est tenue en dernier lieu le 6 février 2015 à la Préfecture des Alpes-Maritimes, la partie monégasque a évoqué avec le Préfet, les représentants des services de l'Etat français et l'ensemble des élus des communes limitrophes toutes les questions ayant un lien avec ce sujet (réouverture de la bretelle de l'autoroute A8 à Beausoleil, aménagement d'un trémie sur la Moyenne Corniche à Cap d'Ail à l'entrée de Monaco). Elle a

fait part aux autorités françaises de la disponibilité de la Principauté pour examiner des solutions et participer à des études. J'espère que nous aurons des annonces par les autorités françaises assez rapidement.

De mon côté, je suis en contact permanent sur ces sujets avec les plus hautes autorités de l'Etat françaises, que ce soit la Présidence de la République ou encore au niveau du Ministère des Transports. Ceci démontre parfaitement, je crois, l'implication et la persévérance du Gouvernement dans un domaine où les solutions sont difficiles à mettre en œuvre, car elles impliquent souvent d'interrompre le trafic et la circulation, et où les délais administratifs français sont extrêmement longs avec des procédures complexes et des recours (rappelons qu'il aura fallu dix ans pour obtenir la déclaration d'utilité publique qui a permis de réaliser le tunnel descendant).

Aussi, ne voyez pas dans ce rappel la volonté du Gouvernement d'exclure le Conseil National d'un tel débat qui nous concerne tous, mais plutôt le souhait que celui-ci puisse se dérouler dans un contexte conforme à nos Institutions et à nos conventions dont le fonctionnement concerne également la partie française.

Ceci dit, Monsieur le Président, sachant combien la question de la circulation et de la multiplication des chantiers vous est chère, je suis prêt, si vous en étiez d'accord, à organiser une réunion sur la circulation, mais dans des conditions moins formelles. Nous pourrions échanger avec les Maires des communes voisines qui sont les plus concernées par ces questions et ce dans les prochaines semaines ou au début de l'année 2016, compte tenu du calendrier très chargé de nos travaux. Je suis à votre disposition, Monsieur le Président, pour organiser une table ronde sur ces sujets au Ministère d'Etat.

Concernant enfin le rendez-vous que vous qualifiez de « manqué » de la Commission Plénière d'Etudes, il s'agissait dans notre esprit de faire un point sur l'ensemble des actions non pas projetées mais bien effectivement engagées par le Département concerné et ses Services sur le thème de la mobilité, aux fins de traiter des flux d'échanges entrants et sortants, ainsi que des déplacements internes.

Nous aurions aimé à cette occasion pouvoir avoir connaissance de projets ou propositions concrets que vous auriez pu présenter puisque c'est un sujet sur lequel vous entendez vous engager, ce sera peut-être le cas la prochaine fois. Le Gouvernement peut donc également considérer de son côté que ce fut une occasion manquée mais lui, il ne vous en fera pas le reproche car il sait qu'il s'agit d'un sujet difficile qui ne peut être traité à coups d'effets d'annonce.

Cela n'empêche cependant pas le Gouvernement d'agir. Nous sommes ainsi tombés d'accord la semaine dernière avec le Maire de Cap d'Ail pour deux améliorations qui devraient permettre de fluidifier relativement le trafic :

- A la sortie de Monaco en montant, par la suppression du tourne à gauche pour descendre sur la basse corniche ;
- A l'entrée, avant le Bel Air, en permettant, grâce à la suppression de places de stationnement sur la Commune de Cap d'Ail, d'améliorer le fonctionnement d'un giratoire plus confortable à deux voies qui est déjà programmé.

Voilà des actions concrètes et constructives.

S'agissant à présent de l'examen mené par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'égard des dépenses, je souhaiterais aborder les différents points soulevés dans l'ordre chronologique du rapport pour pouvoir terminer par les sujets les plus importants pour l'avenir de la Principauté.

Je commencerai tout d'abord par évoquer les reports de crédits et le rythme auquel avancent certains travaux.

Sur les reports de crédits, il m'apparaît important de signaler que deux écritures, sur lesquelles je vais revenir, représentent à elles seules 25,6 M€, c'est-à-dire 50 % du montant des crédits effectivement non consommés en 2014 et qui ont été reportés sur l'exercice 2015, ramenant ainsi, vous en conviendrez, ce taux de reports à un niveau tout à fait acceptable.

Les autres 25,4 M€ représentent le cumul de quasiment trente autres écritures, ce qui me semble plutôt traduire une maîtrise assez satisfaisante de l'exécution des dépenses d'équipements du budget rectifié 2014.

Concernant les deux écritures que j'évoquais comme justifiant 50 % des reports de 2014 sur 2015, il s'agit de 14,4 M€ pour le tunnel descendant au sujet duquel l'Assemblée a été informée, sans remise en cause de la date de livraison, d'un échéancier des dépenses réelles différent de celui initialement prévu, en raison de retards pris dans le lancement des travaux de creusement.

Le Gouvernement, en annonçant ces retards, annonçait également que des mesures pour les rattraper seraient prises.

Je suis à cet égard heureux de pouvoir vous informer que ces mesures, qui ont principalement consisté à creuser le tunnel depuis les deux têtes et non pas qu'en montant depuis la tête avale, ont permis de résorber le retard et que la mise en service de cet ouvrage structurant pour l'accessibilité à la Principauté est toujours prévue à l'été 2016, avec, je voudrais le rappeler,

la possibilité d'inverser ponctuellement le sens de circulation, comme demandé à très juste titre par le Conseil National.

La deuxième écriture (11,2 M€) concerne les opérations de maintien à niveau du C.H.P.G.. Ce montant significatif ne doit nullement être interprété comme une remise en cause du programme volontaire et qui ne faiblit pas visant à réaliser des opérations de maintien, de modernité et de qualité des différents Services et Secteurs du C.H.P.G..

Ce niveau de reports traduit simplement l'année de transition caractérisée par la reprise en charge par le Service des Travaux Publics de ces opérations.

J'en viens maintenant à l'interprétation des reports de crédits faite par Monsieur le rapporteur. Il considère que cet outil budgétaire bien utile dans la gestion financière des opérations d'équipements reflète des retards pris dans l'exécution des travaux d'opérations stratégiques pour l'avenir et l'attractivité de la Principauté.

Vous aurez compris, par l'analyse que je viens de faire des reports de crédits, que cette approche n'est pas conforme à la vérité. Certes, des opérations se décalent, sans pour autant être remises en cause, pour des raisons étrangères à leur gestion opérationnelle.

Je pense au Cap Fleuri II, à Cap d'Ail, qui a nécessité la présentation d'un nouveau permis de construire selon, bien sûr, les procédures françaises, ce permis de construire est désormais obtenu.

Je pense au lancement des travaux du nouveau réservoir d'eau qui est conditionné par le rachat d'une parcelle à un tiers. D'autres opérations voient quant à elles leurs calendriers de travaux s'ajuster, avec parfois des décalages sur les dates de livraisons annoncées, cela plus pour tenir compte d'autres travaux dans le secteur et je pense à la liaison des Salines qui sera réalisée dans le cadre de la fin des travaux de la phase 0 du chantier du nouvel hôpital, ou pour tenir compte de données externes à l'opération, je pense à la galerie Sainte Dévote dont il n'est pas jugé opportun de démarrer les travaux avant la mise en service du tunnel descendant.

Par ailleurs, il m'apparaît important de rappeler qu'entre le moment d'une prise de décision politique de lancer une opération et sa mise en œuvre, il y a les délais incompressibles des différentes phases d'études de conception qui génèrent inmanquablement un décalage avec des interventions visibles sur le terrain mais qui constituent des délais inclus dans les délais de livraisons à chaque fois annoncés.

Je pense notamment au parking des Spélugues décidé il y a moins d'un an et dont le planning ne connaît aucun retard, aux opérations intermédiaires de logements domaniaux sur lesquelles je reviendrai par la suite, et je veux parler de la Villa Del Sol, et ~~et~~ au programme de restructuration de l'héliport.

Il me semble à cet égard essentiel de signaler que des opérations d'envergures variables dont lesancements ont été validés plus anciennement vont ou sont entrées dans leurs phases actives de travaux conformément aux dates de démarrage annoncées.

Je veux parler des travaux de la darse Nord (depuis début 2015), de F.A.N.B. (poursuite à partir d'octobre), de l'îlot Pasteur (en fin d'année 2015), du nouvel Hôpital (depuis le début du deuxième semestre 2015), et de l'opération Villa del Sol.

Bref, je tiens à affirmer la mobilisation de l'ensemble des Services de l'Etat concernés à veiller à respecter les délais de livraisons annoncés, tel que cela sera le cas pour les livraisons les plus imminentes : le Bloc C de Tamaris et le bâtiment du quai de l'Hirondelle (fin 2015), enfin le tunnel descendant (mi-2016).

D'une manière générale, je rappelle que le Gouvernement est comme le Conseil National profondément attaché à ce que les crédits d'investissements inscrits représentent environ un tiers des dépenses totales, ce qui est une nouvelle fois le cas dans ce projet de Budget Rectificatif. Il s'agit en effet d'une règle de bonne gestion budgétaire puisque ce sont ces crédits qui conditionnent les aménagements du Monaco de demain et donc une large part de l'évolution des recettes futures de l'Etat.

J'en viens à présent au plan numérique scolaire.

Comme vous le savez, l'engagement d'un plan quinquennal nécessite, dans les premiers mois de sa mise en œuvre, des études, des réflexions et une appropriation indispensables à sa réussite. Dans le cas du numérique à l'école, ceci est d'autant plus nécessaire – et chacun le sait – que l'introduction de ces nouveaux outils, au-delà de la simple acquisition de matériels, implique une évolution des méthodes pédagogiques, réclamant non seulement l'adhésion des enseignants à celle-ci, ainsi que leur formation, mais aussi et surtout une étude concertée approfondie quant aux choix des matériels et logiciels à acquérir.

Aussi, dès l'annonce du lancement du plan numérique dans les écoles de la Principauté, le Gouvernement Princier, au travers de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, s'est attaché à recruter un coordonnateur du numérique au sein de cette direction, afin de conduire ces réflexions, analyses et concertation avec les directions des établissements scolaires et les enseignants.

Ceci a permis, dès le premier semestre 2015, de définir les priorités, les axes stratégiques et de bâtir un plan de déploiement, tant des outils du numérique, que des programmes communs, des logiciels spécifiques à certaines matières et des formations à mettre en place ou à renouveler.

Ainsi, s'il est exact que les règlements mandatés au titre de l'article budgétaire, à fin

juin 2015, ne s'élevaient qu'à 3 % du budget alloué sur l'année budgétaire 2015, les engagements de dépenses et commandes passées s'élevaient à près de 80 % de ce budget, au 30 septembre dernier, et non seulement la totalité du budget prévu sur l'exercice sera consommée, une inscription complémentaire est même sollicitée sur le siège.

Le Gouvernement Princier, tout comme le Conseil National, attache une très grande attention à la réussite de ce plan du numérique à l'école. Sans confondre vitesse et précipitation, des objectifs, tout à la fois ambitieux et réalistes, ont été définis pour son déploiement, en commençant par les infrastructures (réseau, câblage, réseau sans fil, équipement en vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs interactifs (VPI/TBI), puis les équipements individuels, sans omettre l'important volet formation. Ainsi :

- l'installation d'un réseau informatique spécifique à très haut débit a été généralisé dans la totalité des établissements scolaires publics de Monaco ;
- le déploiement progressif de bornes sans fils est engagé ;
- à la rentrée des classes de 2015, le taux d'équipement des établissements scolaires publics de la Principauté en vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et en tableaux blancs interactifs (TBI) s'établit à 36,4 %, soit un VPI/TBI pour 57 élèves, pourcentage à rapprocher du taux d'équipement des pays européens qui est de un VPI/TBI pour 100 élèves et ce qui montre que Monaco n'est pas en retard en ce domaine ;
- à cette même rentrée 2015, 109 tablettes individuelles sont à la disposition des établissements scolaires et utilisables par environ 1.000 élèves, sans compter les équipements spécifiquement mis à la disposition des élèves bénéficiant d'un programme d'apprentissage individualisé ;
- 100 % des professeurs du primaire ont été formés à l'usage du numérique, ainsi que 15 % de ceux du secondaire.

L'année 2016, deuxième année du déploiement du plan sera celle de la généralisation des outils. Répondant à la préoccupation du Conseil National, le Gouvernement Princier se propose d'accélérer la concrétisation des objectifs initialement fixés. Ainsi, une inscription complémentaire de 75.000 € au Budget Rectificatif 2015 et une inscription majorée passant de 440 000 € à 540 000 € au primitif 2016 sont proposées afin :

- d'obtenir si ces inscriptions complémentaires sont acceptées, dès Pâques 2016, un taux d'équipement moyen de VPI/TBI de 80 %, soit un pour 26 élèves, qui serait ensuite porté à 100 % à l'horizon de Pâques 2017, soit un VPI/TBI pour 21 élèves alors que la moyenne européenne est de 1 % d'élèves ;
- d'acquérir avec ces crédits complémentaires, 180 tablettes supplémentaires avant la fin

2015, puis 180 autres au premier trimestre 2016, afin de permettre l'usage de cet outil à la totalité des élèves du primaire d'ici Pâques 2016 et à près de 50 % de ceux du Secondaire ;

- enfin, ces crédits complémentaires pourraient permettre d'intensifier la formation des professeurs afin que 50 % de ceux des établissements du Secondaire soient formés en 2016. C'est notre objectif si ces crédits supplémentaires sont votés, d'arriver à atteindre 50 % de professeurs du secondaire, formés à l'usage d'une nouvelle technologie.

Ces éléments illustrent, Monsieur le rapporteur, non seulement que le Gouvernement tient ses engagements, mais demeure à l'écoute des préoccupations exprimées par le Conseil National et qu'il accepte de revoir sa copie.

S'agissant à présent de la situation du C.H.P.G., comme le souligne Monsieur le rapporteur, après plusieurs années de déficit jusqu'en 2010, cet établissement a connu, grâce à la bonne gestion de sa Direction, en lien avec le Gouvernement Princier, et l'implication de ses personnels, quatre années d'excédents, ce qui est remarquable dans le contexte actuel de la santé publique en Europe.

Si l'activité du C.H.P.G. a connu, au 1^{er} semestre 2015, une baisse significative, celle-ci connaît aujourd'hui à nouveau une amélioration depuis le mois de juillet 2015.

Il est à noter qu'en concertation avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé, le Directeur a mobilisé, dès février et jusqu'à l'été, l'ensemble des Chefs de Service de l'Etablissement lors de plusieurs séances de la Commission Médicale d'Etablissement, par courrier et par contacts directs.

Ces appels à la mobilisation ont été, dans l'ensemble, entendus par la plupart des Chefs de Service.

L'activité des mois de juin, juillet et août 2015 s'avère ainsi meilleure que celles des mois correspondants de 2014.

Sur ces trois mois, l'ensemble Médecine-Chirurgie-Obstétrique plus Psychiatrie enregistre plus 255 admissions directes et plus 667 journées par rapport à la même période de 2014.

Toutefois cette nette amélioration en juin, juillet et août ne suffit pas à effacer les baisses d'activité subies sur les 5 premiers mois.

Si on considère l'ensemble Médecine-Chirurgie-Obstétrique et Psychiatrie, la perte de journées sur 8 mois reste en effet de : 1621 journées par rapport à 2014, et de 408 journées par rapport aux prévisions du Budget Rectificatif 2015.

Il est trop tôt pour déterminer si cette tendance est conjoncturelle ou structurelle.

On peut constater par contre que cette baisse d'activité est plurifactorielle.

En effet, on ne peut présager ni de l'impact de l'ouverture de Pasteur 2 à Nice, sur l'activité du C.H.P.G., ni de l'activité des services du C.H.P.G. dont les chefferies vont changer (en 2016), ni de l'impact des travaux préparatoires au Nouvel Hôpital.

Certes, il est possible que la baisse d'activité soit enrayée au 2^{ème} semestre 2015, car à fin août, hormis la Chirurgie Orthopédique, la Pneumologie et la Chirurgie Digestive et Viscérale, les résultats se sont améliorés, comme indiqué précédemment.

La chute d'activité sur les 5 premiers mois de 2015 invite à la plus grande prudence : certes, elle a été interrompue et partiellement corrigée par la bonne tenue des trois mois suivants (juin à août). Cependant, c'est le niveau d'activité des 4 derniers mois qui s'avérera décisif pour déterminer le niveau global des recettes d'hospitalisation de l'exercice 2015.

Tous les efforts sont mobilisés pour maintenir l'embellie constatée depuis juin et éviter de retomber dans une période de brusque dépression d'activité, ~~elle que celle subie de janvier à mai.~~

J'en viens au point suivant soulevé par Monsieur le rapporteur qui concerne le devenir du pavillon monégasque actuellement installé à Milan pour l'Exposition Universelle.

Un projet de développement, Monsieur le rapporteur, coûte certes plus cher que des projets humanitaires distribués en urgence à des populations pas souvent préparées et pour faire une belle photo. Le projet de développement du Pavillon Monégasque de Milan est un projet exemplaire qui a été salué par tous les pays participant à l'exposition de Milan, c'est le projet qui remplit le mieux l'objectif de l'exposition internationale qui est de développer ce que l'on appelle l'économie circulaire c'est-à-dire l'économie qui part du Nord et qui va au Sud et qui est porteuse de développement.

Le projet proposé par la Croix-Rouge monégasque au Burkina Faso est bien plus ambitieux que des projets ordinaires de coopération. Le pavillon de Monaco sera réutilisé dans son intégralité comme l'élément central d'un vaste centre de formation.

Il faut souligner, je le disais à l'instant, que Monaco est le seul pays à offrir une deuxième vie à son pavillon pour servir un projet d'aide au développement. Si l'investissement de 1,3 M€ peut sembler important, c'est que le démontage et le remontage sont effectués dans le but de reconstruire une entité fonctionnelle.

En tout état de cause il aurait fallu démonter le pavillon puisque les pays présents ne peuvent pas laisser leur pavillon à l'abandon, à la charge de l'Etat italien.

La Croix Rouge monégasque va investir près de 3,5 M€ sur fonds propres pour réaliser sur le site même l'ensemble des infrastructures nécessaires au centre de formation polyvalent de Loumbila.

La construction d'infrastructures de qualité coûte cher. A titre d'exemple, l'école de 8 classes « Prince Albert II » à Port-au-Prince à Haïti a coûté près de 1 M€ en 2012 et coûte une centaine de milliers d'euros chaque année pour ses frais de fonctionnement.

Ce centre de Loumbila permettra non seulement de créer des emplois directs, d'étendre l'initiative de renforcement des premiers secours que mène la Croix-Rouge monégasque avec le soutien du Gouvernement Princier depuis de nombreuses années au Mali, Niger, Burkina Faso aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, mais également de former des jeunes gens vulnérables aux métiers de l'hôtellerie. De plus la location des espaces de formations avec hébergement et restauration permettra à la structure de s'autofinancer et de pérenniser les investissements de la Principauté sur le long terme, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Au moment où la plupart des pays d'Europe sont confrontés à l'accueil de migrants économiques dont beaucoup arrivent d'Afrique subsaharienne, la Principauté dans le cadre de son aide au développement, a choisi de mettre en œuvre des projets comme celui de la seconde vie du pavillon, levier de développement, pour permettre aux communautés vulnérables de développer sur place l'emploi, l'économie et de former la jeunesse. Je crois sincèrement que nous pouvons tous ensemble être fiers de ce projet au Burkina Faso.

Pour en terminer sur le chapitre des dépenses et pour terminer aussi mon intervention, je souhaiterais évoquer un point très important qui concerne les dépenses de personnel dans la Fonction Publique.

Important en effet car il en va de la qualité du service public monégasque qui est toujours louée par les administrés selon les dernières enquêtes réalisées, mais aussi de la maîtrise de nos dépenses publiques car, comme vous l'avez souligné à juste titre, Monsieur le rapporteur, il s'agit par nature de dépenses pérennes.

Alors effectivement, on peut se rejoindre sur le constat : les derniers budgets présentés comportent des créations de postes. Mais on ne peut s'arrêter à cela sans comprendre ce qu'il y a derrière, à savoir dans beaucoup de cas un accroissement du périmètre d'action de l'Etat qui génère mécaniquement de nouvelles dépenses mais aussi de nouvelles recettes.

Des explications précises ont été apportées au cours de nos séances privées quant à la justification de ces créations et il serait trop long d'y revenir en détail ce soir.

Par contre, laissez-moi vous dire que le bilan comptable de la mesure de non-remplacement systématique des personnes quittant l'Administration que vous donnez en référence au rapport du Contrôleur Général des Dépenses ne correspond pas à la réalité. Ainsi, depuis sa mise en œuvre en 2011, cette procédure a permis de procéder au gel de 16 postes. Parmi ces postes, 3 sont encore gelés à ce jour et 1 a fait l'objet d'un transfert vers un autre Service par redéploiement, les 12 autres ayant depuis été pourvus au fur et à mesure des besoins.

Par ailleurs, au-delà du simple bilan comptable, cette procédure implique une justification systématique par le Chef de Service de la nécessité du poste à pourvoir, ce qui a pour double effet de générer une réflexion sur la rationalisation des missions au sein du Service et de limiter les demandes de créations de postes. La Fonction Publique ne se gère jamais par à-coups, elle se gère toujours par des évolutions que les personnels et les cadres sont capables d'intégrer pour accompagner ce mouvement de contrôle de la dépense publique dans la Fonction Publique.

Je vous l'accorde toutefois, Monsieur le rapporteur, on pourrait faire mieux, mais vous savez comme moi que remettre en cause la nécessité d'un poste au sein de notre Administration n'est pas chose aisée car nos Services en ont réellement besoin et qu'ils ne sont pas en situation de sureffectif.

Ce comportement de bon gestionnaire que vous prônez afin d'atteindre l'objectif partagé de la maîtrise de nos dépenses publiques relève du bon sens et cela s'applique à tous et sans esprit malveillant, je constate sur les deux dernières années, je relève ainsi que 5 postes permanents ont été créés au Conseil National...

M. le Président.- ...Heureusement !

M. le Ministre d'Etat.- ... Je ne conteste pas... soit une augmentation de plus de 15 % par rapport à l'effectif global. Dans le même temps, les effectifs de l'Administration dans son ensemble augmentaient de moins de 3 %.

Certes ces pourcentages ne sont pas très significatifs sur le plan statistique je le reconnais et vous me direz que « comparaison n'est pas raison », mais Monsieur le Président sait comme moi qu'il y aura sans doute d'autres créations bientôt à venir au travers de la constitution de son Cabinet, sans oublier les assistants des Conseillers Nationaux, même si ces postes ne sont pas des postes de fonctionnaires, ils renforceront quand même la dépense de l'Etat mais je ne dis pas ça sur le ton de la critique ni pour remettre en cause ces recrutements que je sais tout à fait nécessaires pour la qualité du travail législatif du Conseil National. Je voulais simplement

souligner que nous sommes tous concernés – l'échelle est différente parce qu'évidemment il y a plus d'emplois dans la Fonction Publique de l'Etat qu'au Conseil National – par cette nécessité d'accroître les postes de dépenses de personnels

A cette occasion, Monsieur le rapporteur, je trouve tout de même surprenant que l'on fasse un procès d'intention au Gouvernement, lequel ne ferait pas attention selon vous, à l'équilibre budgétaire, alors que c'est ce même Gouvernement qui l'a rétabli en amorçant un tournant courageux et qui n'y déroge pas depuis en présentant des projets de budgets équilibrés et en clôturant l'exercice avec des excédents appréciables. Je rappelle ~~en effet~~ qu'entre 2012 et 2014, ce sont 42 M€ d'excédents qui ont été enregistrés et qui vont venir alimenter notre Fonds de Réserve Constitutionnel. Par ailleurs, sur cette même période, la bonne gestion de ce Fonds a permis d'accroître l'actif de 384 M€.

Suite aux réponses que je viens d'apporter concernant les points soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'égard des dépenses, je souhaiterais pour terminer aborder deux sujets majeurs pour le Gouvernement et le Conseil National, à savoir la situation de la Société des Bains de Mer et celle du logement.

S'agissant tout d'abord de la S.B.M., je vous rejoins, Monsieur le rapporteur, et vous confirme qu'elle fait l'objet de toute l'attention nécessaire de la part du Gouvernement en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société.

C'est le premier employeur privé à Monaco, qui compte dans ses rangs de très nombreux Monégasques depuis toujours. C'est aussi le fleuron de notre économie dont le rayonnement est important pour toute la Principauté.

A l'issue de l'augmentation de capital et des négociations avec les deux nouveaux actionnaires investisseurs qui ont été menées par le Gouvernement Princier, l'entrée au capital de Galaxy Entertainment ouvre de nouvelles perspectives en matière de marketing jeux. Des employés des Casinos de Monte-Carlo pourront ainsi très prochainement se rendre à Macao pour échanger avec des professionnels des jeux chinois. En retour, il est attendu que les représentants de Galaxy s'efforcent d'ici fin 2015 d'envoyer certains de leurs clients pour jouer dans les Casinos de la Principauté.

Pour ce qui est de L.V.M.H., sa connaissance du monde du luxe sera un atout précieux pour la S.B.M. et son image à l'international.

Pour ce qui est des travaux, les deux projets immobiliers engagés par la S.B.M. représentent un investissement total compris entre 650 et 690 M€. Le Gouvernement n'a plus à rappeler toute l'importance pour Monaco qui s'attache à ces deux projets d'envergure que sont la réalisation du Sporting d'Hiver et la rénovation de l'Hôtel de Paris.

Comme cela a toujours été indiqué, ces travaux seront financés pour un tiers par l'augmentation de capital, un tiers par des fonds propres et un tiers par un endettement extérieur.

A ce jour, l'augmentation de capital de 215 M€ a eu lieu et 186 M€ ont été engendrés par les droits au bail et assimilés. Le solde de 250 M€ sera assuré par des financements externes par endettement. Il est toujours envisagé une enveloppe de 350 M€, dont la mise en place interviendrait dans le premier semestre de l'année 2016.

A ce stade, les montants annoncés sont considérés comme suffisants par la S.B.M. et il n'est donc pas envisagé de solliciter l'Etat pour un concours additionnel.

Si la partie immobilière constitue un enjeu important, le maintien et le développement des jeux qui constituent le cœur de métier de la S.B.M. demeurent pour le Gouvernement une priorité fondamentale.

Je regrette à ce titre, comme vous, que la Commission tripartite que nous avons prévue avant nos séances sur le Budget Rectificatif n'ait pu se tenir. Le Gouvernement avait demandé que les documents nécessaires vous soient adressés préalablement dans des délais vous permettant de les examiner. Cela n'a pas été le cas et sachez que nous avons demandé fermement à la S.B.M. de le faire désormais et d'être attentive à la fois par courtoisie mais aussi pour respecter le travail, sur la qualité des informations à vous transmettre, mais également aux délais de transmission. Nous allons nous réunir le 12 octobre après-midi. Vous avez je crois déjà reçu les documents. Nous pourrons faire un point précis sur les résultats des jeux et sur les mesures déjà entreprises pour les soutenir et les développer.

Nous pourrons également évoquer la prochaine école des jeux.

Comme vous le savez, les négociations relatives à la nouvelle convention collective des jeux de table ont retardé celle – l'école des jeux – qui avait été envisagée.

L'accord qui a été conclu avec l'aval de 75 % des salariés et que vous avez salué vous-même, Monsieur le Président, ainsi que je crois beaucoup de Conseillers Nationaux et que le Gouvernement a salué aussi, va nous amener désormais à nous inscrire dans sa logique compte tenu des efforts financiers considérables consentis par la société pour financer ce statut unique.

Une école d'intégration sera donc annoncée fin décembre et se déroulera au milieu du premier trimestre de 2016.

Le nombre des participants sera fonction des remplacements nécessaires suite aux départs à la retraite de certains personnels ayant déjà annoncé leur intention de quitter la société, la convention collective prévoyant, je le rappelle, le remplacement *a minima* d'un départ définitif sur deux. Si d'autres personnels des jeux – je pense que M. BIAMONTI est dans cette

perspective – en faisaient de même, il pourrait être envisagé une école d'une dizaine de personnes.

Comme vous, le Gouvernement souhaite également que la S.B.M. soit en mesure de proposer des emplois aux Monégasques. Il ne serait cependant pas responsable de ne pas respecter les dispositions de la nouvelle convention collective des jeux de table. La direction l'a proposée, les salariés l'ont approuvée, et le Gouvernement ainsi que le Conseil National l'ont saluée.

J'en viens à présent et pour terminer, à la politique du logement qui se trouve au premier rang des préoccupations partagées du Gouvernement et du Conseil National. Je veux naturellement parler de la politique du logement en faveur des Monégasques. Ce thème est abordé sous différentes facettes dans plusieurs parties du rapport et je souhaiterais vous répondre avec précision sur l'ensemble de ces points en commençant par les opérations domaniales intermédiaires que nous avons évoquées au moment des débats relatifs l'année dernière aux Budgets Rectificatif et Primitif.

Vous considérez là aussi que les engagements que j'avais pris n'ont pas été respectés.

Ils étaient effectivement de lancer deux opérations intermédiaires sur les trois qui étaient évoquées à l'époque, dont l'une, je le rappelle, la Villa Marcelle, avait suscité des réserves de faisabilité de ma part puisque dans ma déclaration du 10 décembre 2014, en réponse déjà à votre rapport Monsieur BURINI, j'indiquais « une vérification a fait apparaître la possibilité de l'existence d'une servitude à même d'entraver la réalisation du projet de 20 logements sur 7 niveaux ».

Alors, aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Une opération est certaine. Les études sont achevées. Elle va être lancée selon le calendrier pré-établi, elle va vous être présentée à la Commission du Logement dans son détail et le chantier doit démarrer au mois de novembre prochain, c'est celle de la Villa del Sol qui comportera 33 logements. Sa livraison est prévue en fin d'année 2017. La Villa Del Sol comportera des logements domaniaux réservés aux Monégasques.

Je vous confirme, Monsieur le Président, que le Gouvernement considère qu'il s'agit bien d'une opération domaniale qui de ce fait est naturellement destinée aux Monégasques.

La servitude pour la Villa Marcelle est malheureusement une réalité. Elle s'impose à ce jour à nous. Je précise qu'il ne s'agit pas d'une disposition liée à notre réglementation, car si c'était le cas nous pourrions effectivement la modifier la réglementation. C'est au contraire une servitude de droit privé détenue par un tiers et nous ne pouvons pas passer outre, sauf à

s'exposer à un recours et certainement à une condamnation, ce que, évidemment, le chef du Gouvernement ne saurait envisager.

Dire que l'on vous a caché la vérité en la matière n'est pas conforme à la réalité. Nous pourrions cependant réaliser sur cette villa 7 logements et 400 mètres carrés de bureaux, ce qui n'est pas à négliger.

Enfin la dernière opération envisagée l'an dernier est celle de la rue Grimaldi, qui, effectivement aujourd'hui ne peut pas aboutir e tout simplement parce que les contreparties demandées par le promoteur ne sont pas acceptables.

Je comprends donc vos interrogations et je reconnais effectivement, ce dont je vous donne acte Monsieur le Président, que nous n'avons pas pu remplir les objectifs que nous nous étions fixés. Il nous appartient donc, si on ne veut pas rester dans le passé et si on veut regarder ensemble l'avenir, de proposer en conséquence des solutions de remplacement.

Nous avons différentes options dont le Gouvernement souhaite discuter avec vous.

Il y a tout d'abord l'opération Stella. Au-delà du socle, de l'école et des bureaux dont nous avons déjà parlé, nous sommes en contact avec le promoteur de ce projet idéalement situé à la Condamine et nous pourrions dès ce Budget Rectificatif envisager de nous engager dans l'acquisition d'une bonne trentaine d'appartements. Mais serait-ce raisonnable et conforme aux intérêts de l'Etat, alors que nous savons que la typologie de ces appartements, qui sont tous pour l'heure en duplex, ne correspond pas forcément aujourd'hui à nos besoins et risque de créer une inégalité par rapport à la qualité standard de nos logements domaniaux ?

Nous pourrions aussi continuer à discuter avec ce propriétaire pour voir comment reconfigurer son programme actuel. Selon lui, cela est possible et qui plus est sans différer le délai de livraison qui est en juin 2018. Ce serait la façon la plus simple et la plus efficace de trouver les logements dont nous avons besoin, de les trouver dans un délai très réduit lesquels pourraient être attribuables lors d'une Commission que nous tiendrions à l'automne 2017. Nous avons les crédits disponibles, comme je l'évoquais au début de mon intervention. Nous pourrions consacrer les deux tiers des 55,5 M€ pour l'école et les bureaux et le tiers restant pour amorcer l'acquisition de ces appartements. Alors, je me permets de vous le dire, pourquoi ne pas le faire ?

Nous avons par ailleurs d'autres solutions. Je parle en tout premier lieu de la Villa les Lierres sise avenue de l'Annonciade. Vous savez que c'est une opération au sujet de laquelle nous avons déposé un projet de loi d'expropriation, mais en parallèle nous avançons dans les discussions avec ses propriétaires nous en sommes pratiquement à ~~ea~~ un accord amiable et, là

encore, nous pourrions envisager une construction plus importante sur cette villa de 12 à 14 appartements, plus les parkings, plus 440 mètres carrés de bureaux, etc...

Nous avons enfin deux autres pistes dont nous n'avons pas encore pu vous parler car elles sont très récentes. Mais je préférerais ce soir ne pas aller au-delà pour ne pas commencer à aiguiser l'appétit de leurs propriétaires.

Partageant votre sentiment et votre approche, exprimés à plusieurs reprises dans des déclarations publiques récentes, Monsieur le Président, s'agissant de la nécessité, une bonne fois pour toute, de dépolitiser le débat du logement et de déconnecter les délais de livraison de ceux des élections, le Gouvernement considère que la priorité pour vous et pour nous est de trouver des opérations de qualité, permettant d'offrir des logements confortables et bien adaptés aux besoins des Monégasques et ce en attendant les grandes livraisons qui sont programmées avec les opérations Engelin et Testimonio II.

C'est pourquoi les opérations intermédiaires doivent s'inscrire dans ce cadre, et non pas dans la précipitation imposée par des échéances électorales, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier que les efforts incontestables que nous avons réalisés au niveau de la rénovation des appartements libérés vont nous permettre de disposer de marges de manœuvre appréciables sur les deux prochaines années. Nous pourrions ainsi en 2016 tenir une commission au printemps pour environ une centaine de logements. Ensuite en 2017, nous pouvons escompter une nouvelle commission pour une quarantaine d'appartements rénovés et la bonne trentaine susceptibles d'être achetés dans l'opération Stella. Il conviendra également de traiter les 135 appartements de l'Engelin et les 33 de la Villa del Sol.

Je termine par l'opération Testimonio II, je vous confirme que les éléments demandés dans le rapport, c'est-à-dire en fait le contrat avec l'opérateur, sont actuellement en cours de finalisation et que nous allons prochainement vous adresser les documents relatifs à cette opération en toute transparence. Chacun d'ailleurs comprendra je pense qu'entre le vote d'une loi, qui est intervenu je le rappelle le 18 juin dernier, et la signature d'un contrat à la fois lourd et complexe au plan juridique, il peut s'écouler un peu de temps. Mais vous aurez tout très rapidement, y compris les garanties bancaires du bon achèvement de cette opération.

Avant d'entamer la discussion et l'examen de ce projet de Budget Rectificatif 2015, il m'apparaît essentiel de rappeler que la préoccupation de fond du Gouvernement et du Conseil National est la même : renforcer la qualité de vie en Principauté pour les Monégasques, les résidents, les travailleurs et les visiteurs qui contribuent chaque jour à son développement. En ayant cet objectif en commun, je pense que nous ne pouvons que nous entendre car il ne faudrait pas oublier que nous vivons dans un contexte international incertain et que, dans ce contexte,

notre stabilité politique est certainement notre plus grande force. Il appartient à chacun de nous de la préserver.

C'est pourquoi je ne peux vous rejoindre, Monsieur le rapporteur, lorsque vous concluez votre propos en évoquant un lien qui serait brisé entre la population et le Gouvernement, comme le serait également l'équilibre du fonctionnement de nos Institutions.

Je vous laisse la responsabilité de vos propos dont la véhémence sur la forme n'a pour égal que le manque de substance sur le fond. Car restons sérieux, où d'autre qu'à Monaco le lien est si étroit entre la population et l'administration ? Dans quel pays au monde l'administré est-il aussi vite pris en charge lorsqu'un problème se présente à lui, parfois directement par les plus hautes instances du pays ? Je reçois chaque jour personnellement, moi, le Ministre, le Chef du Gouvernement, des courriers d'administrés auquel j'essaye, avec mes collègues du Gouvernement, dans le respect du principe, d'équité et bien entendu des textes en vigueur, de donner satisfaction dans les meilleurs délais, en faisant souvent du « sur mesure ». Croyez-vous, Monsieur BURINI, que cela se passe ailleurs aussi bien ?

Je n'ai sincèrement pas l'impression que le Gouvernement ait brisé son lien avec la population, mais au contraire qu'il est entièrement tourné vers la satisfaction des besoins dans la recherche constante de son bien-être et de l'intérêt général.

Par ailleurs, l'équilibre de nos Institutions repose sur le respect des compétences respectives de chacune des Institutions que nous représentons, il exclut toute forme de mélange de responsabilités. Je pense avoir démontré tout au long de mon propos, au travers des exemples que vous avez-vous-même cités Monsieur le rapporteur, que le Gouvernement est toujours resté dans ses prérogatives et a toujours respecté celles du Conseil National.

Pour ce qui concerne les engagements qui ont été pris, je pense là aussi avoir donné les explications nécessaires s'agissant de leur mise en œuvre et de leur respect. Certains sont d'ailleurs intimement liés à des montants inscrits au budget que nous allons examiner, ce qui appelle de la part de chacun une réflexion et une responsabilité au moment où il aura à se prononcer. J'insiste d'autant plus sur ce point qu'un vote négatif exprimé à l'égard d'un projet de budget est un acte qui n'est pas neutre, ne serait-ce que pour l'image qu'il donne aux Monégasques, aux résidents, ainsi qu'aux autres personnes qui viennent s'installer ou travailler en Principauté et qui peuvent mesurer chaque jour son dynamisme et la qualité de ses équipements.

Je pense qu'il est vraiment important à ce stade que l'on s'attache à dépasser nos petites insatisfactions ou d'éventuelles tensions relationnelles. Nous devons au contraire, chacun à notre place et selon nos responsabilités, démontrer une nouvelle fois la solidité de nos

Institutions et œuvrer en faveur de la Principauté, comme le souhaite le Prince Souverain dont je rappelle les propos tenus au Conseil National le 23 juin 2006 : « *quand chacun – Gouvernement et Conseil National – fait un pas vers l'autre, aucune des deux Institutions n'est perdante et c'est, en définitive, notre législation, et donc notre pays, qui en retirent le plus grand profit.* ».

Le Gouvernement est prêt à continuer à faire ce pas vers le Conseil National, loyalement. Je tiens à vous le confirmer solennellement ce soir Monsieur le Président.

Le Gouvernement porte, et je termine par ces mots, une appréciation positive sur ce projet de budget, une nouvelle fois marqué par l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le Gouvernement s'inscrit au travers de ce budget dans une continuité d'action initiée sous la Haute Autorité de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain et guidée par le souci de l'intérêt général de la Principauté.

J'espère vivement, sincèrement que cette vision sera partagée par les Elus au moment du vote.

Je vous remercie.